

geaient messieurs les comtes de Lyon, chanoines de Saint-Jean !!!

ROLANDE (La) — Sous ce nom est désigné un lieu restreint plutôt qu'un territoire. Il se trouve situé entre le chemin de la Pelonnière et le chemin du Rochet et comprend la maison de Genevay, vis-à-vis celle de Vergnais, dit Coq, une portion du clos de M^{me} Renaud était comprise dans ce petit tènement, qui confinait avec les territoires de *Venièrè* ou *Velinièrè*. Ce nom de *la Rolande* nous semble dériver de la famille Roland, existant autrefois à Colonges et tombée en possession de femme, d'où *la Rolande*, pour la veuve ou la fille à Roland ?

RUBODIÈRE (La). — Le territoire de la Rubodièrè a eu trois noms : 1^o Celui de Moyrand, 2^o celui de Rubodièrè, 3^o celui actuel de *ruette aux loups*. Ce mot de Rubodièrè ou *terre de Rubod* dérive de Barthélemy Rubod, vivant en 1343.

RUETTE AUX LOUPS. — On appelle ainsi un chemin de 400 mètres, allant de Chavanne au chemin du haut de Colonges. Ce nom, postérieur à celui Rubodièrè, indique le passage habituel des loups allant se désaltérer à la fontaine d'Epelluis, puis regagnant leur retraite dans les anfractuosités et les fourrés du mont Cindre non encore défriché.

RUETTE MANDERON. — Cette petite ruette communale va du chemin de Chavanne à celui de la Chaux et a reçu son nom des *Manderon*, habitants de Colonges au xvii^e siècle. En 1785, il y avait encore un Catherin et un César Mandéron.

RUETTES MICHEL, PETITIN, SAMPLAN. — Ces divers petits chemins aboutissent tous au grand chemin n^o 1, dit de la Pelonnière et ont pris leur nom des propriétaires importants dont ils desservaient le territoire, tels que MM. Michel, Petitin et Lyonnet, dit Samplan.

SABLIÈRES (Les). — Territoire au levant de celui des *Chargeurs*, et séparé de lui par le *sentier des Chargeurs*. La limite